

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 37 (1901)

Heft: 50

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

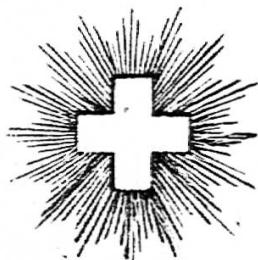
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVII^{me} ANNÉE

N^o 50.



LAUSANNE

14 décembre 1901

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le respect de l'individualité du maître. — Synode scolaire bernois. — Chronique scolaire : Subventions scolaires. Presse scolaire. Jura bernois. Vaud. Allemagne. Etats-Unis. Danemark. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Leçon de choses : Le mercure. — Question pédagogique : De l'étude des mots à l'école primaire ; réponses reçues à ce sujet. — Langue maternelle : Syllabes et synthèse. — Géométrie.*

LE RESPECT DE L'INDIVIDUALITÉ DU MAITRE

(Fin.)

La seule attitude que puissent adopter les hommes d'école en présence de ce flot d'exigences contradictoires, c'est de faire entendre raison aux impatients en leur rappelant que le vrai but de l'école n'est pas de donner la toute science, mais le goût du savoir, que la culture des sentiments doit précéder celle des aptitudes. C'est aussi de défendre leur individualité, qui ne peut-être passée sous silence avec une pareille désinvolture : ils sont membres eux-mêmes de la collectivité, et ont le droit d'y avoir, eux aussi, leur place au soleil ; s'ils doivent faire abstraction de leurs goûts personnels, lorsque l'intérêt général l'exige, ils n'en ont pas moins leur famille à élever et leur santé, que les conditions actuelles de l'école exposent à de rudes atteintes, à ménager. Et je ne puis m'empêcher, en écrivant cela, de songer à l'un des personnages d'un beau, d'un superbe livre que je recommande à tous ceux que ne rebute pas la langue germanique¹ ; il s'agit d'un instituteur qui a compris son devoir à la façon que nous recommande M. Jules Payot : il a dispersé son activité dans tous les domaines, il s'est fait le missionnaire de la population au milieu de laquelle il vit ; la tension d'esprit qui résulte d'une activité aussi diverse a brisé son organisme, la maladie l'a terrassé et il gémit au fond de son lit : « Ah ! oui, elle est bien belle, la nouvelle école... mais elle tue le maître ! » Combien rediront encore cette tragique parole !

Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs : l'instituteur ne peut être un spécialiste, au sens ordinaire de ce mot. Nous ajouterons même

¹ Fritz Reinhardt, roman de Henri Schaumberger. (Erlebnisse und Erfahrungen eines Schullehrers).

qu'il ne le doit pas. Que MM. les spécialistes me le pardonnent, mais ils appartiennent tous, par vocation, à cette catégorie de types intellectuels qu'on est convenu d'appeler *tendanciers* ou *outrançiers*, suivant la nuance. La constatation n'est pas nouvelle ; à ceux qui pourraient en douter, je conseille de relire le *Bourgeois gentilhomme* ; la scène de dispute entre les maîtres de M. Jourdain leur en fournira la preuve. La tâche des hommes d'école est précisément de fondre en un tout harmonieux les vœux des spécialistes, et ce travail ne s'accomplira pas sans de nombreuses rognures.

J'en arrive enfin à l'activité du maître dans sa classe. Forcément, son individualité n'y jouit pas des mêmes prérogatives que dans son activité privée. C'est là son travail officiel ; c'est pour ces quelques heures passées chaque jour avec nos élèves que nous avons mis nos forces au service de l'Etat. C'est là que nous pouvons, avec fruit et dans le plein accomplissement de nos devoirs, travailler au bien matériel, intellectuel et moral de la société.

Mais l'école, en tant qu'institution d'Etat, n'est pas un champ d'expériences sans cesse répétées ; elle est l'application de principes bien définis. Une étude attentive des questions d'enseignement conduit inévitablement à cette conviction que rien n'ébranle, parce qu'elle est fondée sur le roc : si les procédés varient dans ce que les personnalités enfantines peuvent avoir de particulier à chacune d'elles, *la méthode est une* parce qu'elle s'appuie sur le fond commun à tous.

Les déductions de ce *fait*, car c'en est un, peuvent paraître rigides, tyranniques même ; aussi bien ne s'agit-il pas là de dogmes intangibles, ainsi qu'on l'a voulu faire croire parfois. La science pédagogique n'a rien de cette raideur que lui reprochent ceux-là seuls qui ne la voient qu'à travers la lunette de leurs préjugés. Elle admet la libre discussion de tous ses principes ; il est un seul domaine auquel, pas plus qu'aucune de ses sœurs, elle ne permet de toucher : c'est celui des faits qui lui servent de base, qui lui donnent sa raison d'être. Est-il donc logique, sous prétexte de respecter l'individualité du maître, de s'en rapporter à son seul instinct dans le travail d'enseignement, et de faire abstraction des exigences de la méthode ? La conclusion du récent travail de M. Ed. Vittoz, « indépendance suffisante à l'égard des systèmes et des méthodes, même des meilleurs », cette conclusion, disons-nous, se justifie peut-être si l'on s'en tient à l'extérieur, à la lettre de la méthode, mais elle n'a aucune raison d'être si l'on cherche à se pénétrer de son esprit. Et puisque c'est au nom de la liberté du maître dans sa classe qu'on réclame, disons bien vite que cette liberté est illusoire : la loi lui prescrit les lignes générales de son travail, le règlement en fixe de nombreux détails, le programme en trace les limites ; ces restrictions n'ont rien qui doive nous froisser, si elles sont conçues dans un esprit de vérité et afin d'obtenir l'unité du résultat par l'unité des moyens. Et pour ce qui est de la

méthode en général, si le maître a une fois acquis cette conviction dont nous parlions plus haut, *sa conscience* ne lui laissera pas cette liberté qu'on réclame pour lui.

« Dans toute chose », dit M. C. Wagner dans son beau livre de *Vaillance*, il y a une loi éternelle qu'il s'agit de découvrir, et à laquelle il faut se conformer. En dehors de cette loi il n'y a qu'anomalies, accidents, destructions. Il y a des lois selon lesquelles on dirige les attelages, des lois qui président à la culture des plantes, à la gravitation des astres, des lois du développement de la vie humaine. Celui qui ne les connaît pas et ne s'y conforme pas s'expose aux plus pénibles écoles, aux plus funestes erreurs. Ces lois ne nous sont encore connues qu'en partie. Un des grands labeurs de l'humanité consiste à les découvrir et ceux d'entre nous qui, par leur activité et leur persévérance, en ont découvert quelqu'une, sont à juste titre considérés comme des bienfaiteurs. Toutes les expériences, dures quelquefois, du passé, constituent pour nous un trésor dont personne ne pourrait se rendre maître par ses seules forces. Il n'est donné à personne de recommencer à vivre comme s'il vivait le premier...

Le pilote risquerait son vaisseau corps et biens, en se guidant sur la girouette. Il faut au contraire qu'il coordonne toutes les fureurs des vagues et du vent pour mieux suivre la route marquée par la boussole.

« Or, quel est le plus libre, celui qui se laisse aller au gré des flots ou celui qui, avec eux ou contre eux, s'il le faut, cingle vers le but et se ramène sans cesse sur la route ?

La liberté consiste à associer sa volonté à la loi qui est au fond des choses ».

Cette citation est particulièrement applicable au sujet que nous traitons. Même avec ses rigueurs, la méthode n'est pas une violence faite au maître, une atteinte à son individualité; elle est un bienfait qui lui arrive; elle le fait bénéficier de ses devanciers; elle associe les lois de nature à sa volonté. Elle est un instrument dont il ne doit pas être l'esclave, mais le maître. Voilà pourquoi l'instituteur peut, sans dommage, faire *dans son enseignement* le sacrifice non pas absolu, mais relatif, de son individualité.

Et à ceux qui regretteraient encore ce sacrifice, même partiel, nous répondrons : C'est dans d'autres domaines que celui de l'enseignement que l'individualité de l'instituteur a subi et subit encore le plus d'atteintes. Dirigez avec nous vos revendications de ce côté-là.

N'en faites pas un missionnaire à corriger toutes les tares de la société : vous l'exposeriez trop souvent à trouver son maître chez celui qu'il voudrait reprendre.

Laissez-lui le droit d'être un homme libre dans son activité privée ; vous seriez mal venus, à ce défaut, de lui reprocher sa déformation professionnelle.

Ne l'obligez pas à prendre un masque : tous les masques sont hypocrites

ERNEST BRIOD.

SYNODE SCOLAIRE BERNOIS

Il s'est réuni le samedi, 30 novembre, à Berne, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence du Dr Müerset, qui ouvrit la séance en rappelant le souvenir des membres décédés dans la dernière période, MM. Folletête et Giauque-Botteron.

M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique, rapporte ensuite sur la réorganisation de l'école normale de Hofwil. Il ressort d'une enquête faite récemment que l'ancien canton de Berne manque d'instituteurs. L'Ecole normale de Hofwil ne peut plus suffire aux besoins, car le déficit annuel est de quarante-cinq instituteurs qui sont remplacés par des institutrices ou par des maîtres non brevetés. En supprimant l'internat à Hofwil, on pourrait développer l'établissement qui devrait abriter cent quatre vingts à deux cents normaliens, mais il ne serait pas possible de trouver des pensions à Münchenbuchsee. Il faudrait donc établir à Berne une Ecole normale, sans internat, comme celle de Lausanne, dont le coût serait de 840 000 francs, au minimum, somme dépassant la compétence du Grand Conseil, (500 000 francs). Il ne faut pas songer à soumettre au peuple bernois une dépense de près d'un million, car il est fort à craindre qu'elle soit rejetée.

Une autre solution consiste à diviser les études des futurs instituteurs en deux séries successives : études scientifiques, études professionnelles. Les premières se feraient dans les gymnases de Berne, de Berthoud et de Biel, dans les grandes écoles secondaires. Les élèves recevraient des subsides cantonaux. Les études professionnelles se feraient à l'école Fellenberg, qu'il faudrait créer à Berne pour une cinquantaine de candidats au brevet.

On voit d'ici les avantages du nouveau système pour le corps enseignant. — L'instituteur fait des études analogues à celles du médecin, du juriste, du pasteur, du chimiste ou de l'ingénieur. Il ne forme plus une caste spéciale dans la société. Son éducation générale est fortement favorisée par le contact de la société qu'il fréquente, par les grandes expositions permanentes qu'on trouve dans la ville fédérale (musée de peinture, musée d'histoire naturelle, musée historique) par les bibliothèques publiques, par les monuments, etc. Les études dureraient cinq ans dont trois au gymnase et deux dans l'école Fellenberg. La construction d'un bâtiment scolaire pour cinquante élèves serait de la compétence du Grand Conseil et la direction d'un établissement de ce genre serait plus facile que celle d'une école de deux cents normaliens.

Le Dr Gobat clot son intéressant exposé en proposant les conclusions suivantes, adoptées par le bureau du synode :

1^o Proposition préalable :

« La Direction de l'instruction publique est autorisée à délivrer, dès le printemps 1902, des bourses d'un montant maximum de 600 fr. aux jeunes gens qui veulent se préparer dans les écoles moyennes à la carrière de l'enseignement; ces bourses seront provisoirement mandatées sur la rubrique du budget VI, C. 7, Bourses des écoles moyennes. »

2^o Proposition principale :

« Il est créé dans la ville de Berne une Ecole normale, avec cours de deux ans, destinée à donner l'instruction professionnelle nécessaire aux instituteurs primaires de langue allemande; la Direction de l'instruction publique est chargée de soumettre aussitôt que possible au Conseil exécutif le programme qui devra servir de base aux plans du bâtiment de l'école ».

« Si le projet d'arrêté est adopté, les candidats à l'enseignement qui auront fait entre temps leurs études préparatoires dans les écoles moyennes, de même que les élèves de la classe supérieure d'Hofwil, entreront à l'école Fellenberg dès que le bâtiment nécessaire aura été construit. Le séminaire d'Hofwil sera supprimé lorsque toutes ses quatre classes auront passé à l'école Fellenberg ».

M. Martig, directeur de l'Ecole normale de Hofwil, croit que ce n'est pas l'internat qui distingue l'Ecole normale des autres établissements d'instruction publique, mais bien le but à atteindre par l'enseignement. On n'a pas encore d'expérience dans la formation libre du corps enseignant primaire, et, en Suisse, comme en Allemagne et en France, l'instituteur est formé dans les Ecoles normales. Le canton de Berne est-il placé pour commencer l'expérience ? L'orateur en doute, mais il ne voit pas d'inconvénient à ce que les gymnases préparent un certain nombre d'instituteurs. Quant à les former tous dans ces écoles, c'est impossible, parce que nos trois établissements cantonaux devraient doubler le nombre de leurs classes. M. Martig déclare plus tard se rallier à la proposition de M. Ammann, pasteur, qui recommande l'adoption des propositions de M. le Dr Gobat sur le même sujet, telles qu'elles avaient été formulées en 1892. Les voici :

» 1^o « La durée des études des instituteurs primaires dans les Ecoles normales de l'Etat est portée de trois ans et demi à quatre ans.

» 2^o Au bout de la troisième année, l'étude des branches de la culture générale (Ecole normale inférieure) est considérée comme terminée, et la quatrième année est entièrement consacrée aux études purement professionnelles de l'instituteur (Ecole normale supérieure).

» 3^o Les élèves de l'Ecole normale inférieure ne passeront que deux années dans l'internat.

» 4^o L'Ecole normale supérieure sera installée à Berne, où l'on créera une école d'application par contrat avec la ville.

» 5^o On encouragera par des bourses la formation d'instituteurs primaires dans les gymnases bernois ».

Ces dernières propositions sont adoptées par 45 voix contre 39 qui vont à la proposition de M. le Directeur de l'Instruction publique.

Nous avons l'impression que si l'un des partisans du projet de M. le Dr Gobat avait pris la parole pour le recommander, c'est celui-ci qui aurait eu la majorité, mais l'opposition seule s'est fait entendre. Ajoutons que la réorganisation des Ecoles normales jurassiennes n'a pas été touchée. Mais, du vote de l'assemblée, on peut tirer la conclusion que le système de l'internat poussé à l'extrême est définitivement condamné dans notre canton. En outre, la création d'une Ecole normale supérieure à Berne ouvre une perspective à la réalisation du postulat suivant, adopté par les instituteurs jurassiens : « Le cours de la quatrième année d'Ecole normale sera donné, si possible, à Berne ».

On passe ensuite à la question des écoles complémentaires soulevée par M. Jossi, inspecteur scolaire à Meiringen. Celui-ci ne se déclare pas complètement satisfait du rapport de M. Schneider, maître secondaire. M. Jossi aurait voulu que le synode demandât l'obligation des cours complémentaires pour tout le canton avec un minimum de quatre vingt heures d'école par année. M. Schneider, assignait à l'école complémentaire un but plutôt professionnel, tant agricole qu'industriel, mais l'assemblée a repoussé ces visées un peu trop hautes.

Elle s'est contentée de demander que les cours complémentaires, tout en ne perdant pas de vue le but des examens de recrues, préparent à la vie pratique. Autant que possible les petites communes devraient s'unir aux grandes pour fonder des écoles complémentaires. Si l'enseignement était donné pendant l'après-midi, elles pourraient être aussi facilement fréquentées que les leçons d'instruction religieuse données le plus souvent au chef-lieu de la paroisse.

La révision de la loi sur les écoles d'ouvrages (motion Balsiger) a été renvoyée par les autorités cantonales, mais M. le directeur de l'instruction publique croit que l'amélioration du traitement des maîtresses ne se fera pas trop attendre.

La révision de la loi synodale pourra être discutée prochainement par le Conseil exécutif.

M. Wittwer, maître secondaire à Langnau, demande que le synode formule le vœu que les subsides fédéraux soient une fois accordés à l'école primaire, afin que le canton puisse organiser une caisse des retraites en faveur des instituteurs invalides, des veuves et orphelins d'instituteurs.

M. Martig, directeur d'Ecole normale, demande que, dans la prochaine réunion, le synode s'occupe de l'écriture droite. Ces deux propositions ont l'assentiment de l'assemblée.

Ce n'est qu'à deux heures et quart de l'après-midi que M. le président Müerset peut clore cette longue, mais intéressante séance du synode scolaire de 1901.

Un dîner en commun à la Cigogne réunit presque tous les délégués allemands du synode et un groupe trop peu nombreux de Jurassiens. M. le pasteur Ammann, de Lotzwil, porta un toast très spirituel au plus récent docteur de l'Université de Berne et au vétéran du corps des inspecteurs scolaires : nous avons nommé M. le Dr Landolt, à Neuveville, qui recueillit les applaudissements et les bravos de l'assemblée.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Les subventions scolaires. — La droite de l'Assemblée fédérale (conservateurs catholiques), a décidé de n'entrer en matière sur le projet de loi relatif au subventionnement de l'école primaire par la Confédération que moyennant l'adjonction à la Constitution fédérale d'un article garantissant la souveraineté des cantons en ce qui concerne l'organisation et la direction des écoles.

Le centre de l'Assemblée fédérale (libéraux protestants) a pris une décision semblable.

Il est probable que cette question sera discutée encore pendant cette session.

Presse scolaire. — Le *Bulletin pédagogique* de Fribourg annonce qu'à partir du 1^{er} janvier 1902 les organes des Sociétés fribourgeoise et valaisanne d'éducation seront fusionnés sous le titre de *Bulletin pédagogique et Ecole primaire*, organe des Sociétés fribourgeoise et valaisanne d'éducation. La nouvelle revue paraîtra à Fribourg, dès le 1^{er} janvier 1902, le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

JURA BERNOIS. — **Traitemennt des maîtresses d'ouvrages.** — Le minimum du traitement pour les travaux du sexe est de cinquante francs payés par les communes avec un subside de l'Etat de cinquante francs également. Cela fait un total de cent francs pour lesquels la maîtresse donne au minimum cent cinquante heures environ, sans compter les nombreux préparatifs à faire entre les leçons. Ce traitement, reconnu depuis longtemps absolument insuffisant, vient d'être augmenté pour les maîtresses spéciales qui n'ont pas de classe primaire. Ces dernières ont formé dans le courant de l'année une association des maîtresses de travail, à l'exclusion des institutrices. Celle-ci ont le même travail et le même diplôme, et nous ne comprenons pas pourquoi elles ne jouiraient pas des mêmes avantages. Ce serait rabaisser le rôle de l'institutrice d'exiger d'elle qu'elle remplisse sa tâche pour un salaire inférieur à celui d'une autre maîtresse d'ouvrages, et il serait parfaitement injuste qu'elle dût travailler au rabais.

Si la loi sur l'instruction primaire du 6 mai 1894 a avantagé la situation financière du corps enseignant en général, ce n'est pas un motif pour croire que la question des travaux du sexe ne soit susceptible d'aucune amélioration. La loi sur les écoles de travail a toujours été très distincte de l'école primaire, et les leçons se sont toujours données en dehors des autres.

C'est pour cette raison que nous voudrions voir toutes les institutrices former une association analogue pour demander qu'elles soient mises au même rang que

les maîtresses de travail et obtiennent la même augmentation, ce qui serait on ne peut plus équitable.

G. A.

VAUD. — **Annuaire de l'instruction publique.** — Dans leur dernière réunion, les délégués des conférences de district avaient chargé le comité de la Société pédagogique vaudoise de prier le Département de l'Instruction publique de bien vouloir fusionner *l'annuaire de l'instruction publique primaire*, avec l'annuaire officiel.

A cette demande, Monsieur le Chef du Département a répondu ce qui suit :

« *L'annuaire de l'instruction publique primaire* ne peut être fusionné avec » l'annuaire officiel, les régents n'étant pas nommés par le Conseil d'Etat.

« Cependant, pour donner satisfaction dans la mesure du possible au vœu de » la Société pédagogique vaudoise, le Département adressera gratuitement *l'an-* » *nuaire de l'instruction publique* aux régents, régentes et maîtresses spéciales » pourvus du brevet ».

ALLEMAGNE. — **Dans quelle voiture de chemin de fer le maître d'école peut-il voyager ?** — Telle est la bizarre question à laquelle a eu à répondre le tribunal d'Osnabrück. Un instituteur des environs de la ville avait été appelé comme témoin devant le tribunal et avait pris un billet de retour en II^{me} classe. Les débats terminés, on ne l'indemnisa que pour le déplacement en III^{me} classe. Sur quoi, recours du maître, qui allègue appartenir à la catégorie des employés de condition moyenne et non inférieure ! Le tribunal a écarté le recours du plaignant. Les maîtres des écoles populaires (*Lehrer an Volksschulen*), disent les considérants de la cour, n'occupent pas dans la vie civile une situation telle qu'ils ne puissent se mêler au public qui a coutume d'utiliser les troisièmes classes. Au surplus, il n'est pas porté atteinte à la dignité à laquelle le personnel enseignant primaire a droit en admettant que ses membres voyagent en III^{me} classe !

Weimar — Le tribunal de Weimar a condamné l'avocat Tannrath à cent mark d'amende ou à vingt jours de prison pour avoir offensé un instituteur de la ville, nommé Elchlep. Dans une lettre adressée à l'autorité scolaire, le dit avocat avait écrit que son fils s'était conduit d'une manière plus convenable et plus raisonnable que le maître d'école lui-même et que si, par malheur « ce dernier s'en prenait encore une fois à son enfant, il lui administrerait, devant ses élèves, une volée de bois vert, dont l'instituteur se souviendrait ! ».

ETATS-UNIS. — L'Ecole « nouvelle » de New-York. La police vient de mettre la main sur quatre garçons de New-York qui pratiquaient le vol à la tire dans les théâtres et les concerts. A cette occasion, elle a découvert, dans l'est de la ville, une école en bonne et due forme dans laquelle on élève des pick-pockets et des criminels de tous genres. L'école comptait déjà quarante élèves !

DANEMARK. — **Ministre et garçon de ferme.** — Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes du Danemark, M. Christensen, a un frère qui est domestique de campagne dans la partie nord du Schleswig. Son Excellence le Ministre et le valet de ferme, issus de condition très modeste, ont vaillamment travaillé, chacun dans sa sphère. L'aîné, qui se voua à l'enseignement, est arrivé au poste le plus élevé de l'Etat, le cadet est resté attaché aux travaux agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

Au seuil de la littérature et de la vie littéraire faisant suite aux *Premiers essais* et aux *Premières lectures* du même auteur, à l'usage des écoles supérieures, des gymnases, des écoles normales et des cours de perfectionnement de jeunes filles, par Henri Quayzin, professeur à l'Institution royale Catherine, à Stuttgart. Adolphe Bonz et Cie, éditeurs.

M. Quayzin, le plus Romand des Romands et le plus Vaudois des Vaudois établis à l'étranger, vient de publier une charmante chrestomathie qui est appelée à rendre les plus grands services dans les établissements secondaires de jeunes filles de l'étranger et même de notre pays. L'auteur s'élève avec raison contre la tendance actuelle à faire lire aux élèves des classes supérieures, non des morceaux choisis, mais — et uniquement — des ouvrages entiers. A la vérité, on est trop souvent obligé de pratiquer dans ces prétendus ouvrages entiers de nombreuses coupures. On ne lit ainsi que des extraits, qui ont le grand inconvénient de donner aux élèves une idée incomplète d'un livre que les élèves s'imaginent avoir lu en entier et qu'elles ne reprendront plus jamais.

Par le nombre et la variété des sujets à étudier, plus encore par la part d'influence qu'il entend exercer, l'ouvrage de M. Quayzin a une tendance nettement éducative. On trouve dans ce recueil les noms aimés de Pierre Loti, E. Manuel, Marcel Prévost, Ernest Legouvé, Jean Aicard, Henry Gréville, André Theuriet, Michelet, etc. On ne peut qu'approuver également l'auteur, qui a su faire une place dans son recueil aux écrivains nationaux, en particulier, aux jeunes. Nous y avons retrouvé avec plaisir la délicieuse description de *Zaardam*, par Emile Bonjour, *La forêt, La mort de l'Aigle*, par A. Roulier, etc.

Mentionnons aussi la bonne et vieille chanson de François Oyex : *L'oiseau captif*, avec le refrain aimé et bien connu :

De tous les biens que peut offrir la vie,
Tu les vaux tous, ô douce Liberté.

Le sculpteur de Christs, par Noëlle ROGER. Lausanne, Payot et C° 1 vol. 3 fr. 50.

Le sculpteur de Christs forme le sujet de trois études réunies sous ce titre et donne en même temps la note qui domine dans les quinze autres récits rassemblés dans ce volume. On pourrait comparer ces récits à des aquarelles enlevées, il faut le dire, de main de maître, d'un ton chaud, toujours vigoureux et harmonisé avec les divers sujets. Dans les descriptions, on croirait découvrir l'œil d'un peintre. Tout est sentiment dans ces pages qui ne veulent pas être lues seulement, mais qu'il faut savoir rêver. Il y a beaucoup d'art dans ce genre de littérature où l'observation la plus scrupuleuse se mêle à une imagination hardie que d'aucuns ont trouvé même outrée. Noëlle Roger manie admirablement son style et mérite nos éloges sans réserve, même là où le fond nous paraît quelque peu risqué. Ce livre, qui attire l'attention du monde lettré, marque une étape dans le mouvement littéraire de la Suisse romande. Il faut le lire et le connaître.

H. SCH.

Le Jeune Citoyen. Au moment où commencent les cours complémentaires, la librairie Payot fait paraître le *Jeune Citoyen*, 1901-1902, destiné aux jeunes gens de la Suisse romande en vue de leur préparation pour les examens de recrues.

Voilà un excellent petit volume ! il rendra, comme les années précédentes, d'appréciés services aux maîtres et aux jeunes gens qu'ils sont chargés de préparer. Nous avons parcouru, avec plaisir, les différentes parties de cette publication : morceaux de lecture d'un compte-rendu facile, biographies, avec portraits, des hommes les plus en vue de la Suisse romande, sujets moraux, causeries agricoles, chœurs populaires, etc. Particulièrement intéressants et pratiques les articles sur le *cheval*, *l'apiculture*, *le sol*, articles que chacun lira avec plaisir et profit, car ce livre ne s'adresse pas qu'aux jeunes, mais à tout homme qui cherche à augmenter ses connaissances. Un résumé très intéressant de l'histoire de la Suisse au XIX^e siècle, une revue géographique et physique complètent ce volume, que chacun devrait se procurer.

C'est là une publication utile au premier chef et nous ne pouvons que remercier et féliciter les éditeurs et leurs collaborateurs pour cette œuvre instructive et patriotique.

E. P.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES USUELLES

Le mercure.

Nous ne donnons ici que le compte rendu écrit de la leçon proprement dite et d'après le plan élaboré au tableau noir avec le concours des élèves. — Cette leçon est destinée plus spécialement aux garçons ; elle peut être simplifiée pour une classe mixte.

INTUITION.

Morceaux de cinabre, gouttes de mercure, thermomètre et baromètre, sublimé corrosif, vermillon, etc.

PLAN.

1^o Description, propriétés. — 2^o Minerai, provenance. — 3^o Comment on obtient le mercure. — 4^o Alliages. — 5^o Usage du mercure.

DÉVELOPPEMENT.

Le mercure est le seul métal qui soit liquide à la température ordinaire. Il est d'un blanc brillant, de la couleur de l'argent fondu ; on l'appelle vulgairement vif-argent. Sa densité est de 13,596, c'est-à-dire qu'il pèse $13\frac{1}{2}$ fois autant que l'eau à volume égal, ou que 1 litre de mercure pèse kg. 13,596. Il se congèle à — 40°, émet des vapeurs à la température ordinaire et bout à + 350°. Le mercure est un poison violent, et d'autant plus dangereux qu'il est volatil.

On rencontre le mercure dans la nature à l'état de sulfure, c'est-à-dire combiné avec du soufre ; ce minerai, de couleur rouge, porte le nom de *cinabre*. Almaden en Espagne, Idria en Carinthie, le Mexique, le Pérou, la Chine et le Japon possèdent des dépôts considérables de ce minerai. Les mines autrichiennes sont exploitées par des criminels dont la santé dépérît rapidement à cause des vapeurs de mercure. Les mines d'Almaden produisent à elles seules plus de 20 000 quintaux de mercure par année.

L'extraction du mercure de son sulfure est une opération des plus simples ; il suffit de chauffer ce minerai dans des fours à griller : le soufre brûle et le mercure s'évapore ; on n'a donc plus qu'à condenser les vapeurs de mercure.

Le mercure forme des alliages, appelés *amalgames*, avec presque tous les métaux, même à la température ordinaire, comme avec le cuivre, l'or, l'argent, par exemple. (Expérience à faire devant les élèves : mettre une pièce d'or ou d'argent dans du mercure). Mais il n'attaque ni le platine, ni le fer. Il possède aussi la curieuse propriété de ne pas mouiller le verre, du moins quand il est pur ; il forme alors dans les tubes une surface convexe. Quand il renferme des métaux étrangers, il s'attache au verre et forme dans les tubes une surface plane ; ses globules sont peu mobiles et mal arrondis : on dit alors qu'il *fait queue*. L'amalgame d'étain forme le *tain*, qu'on applique sur les glaces.

Le mercure est employé pour la fabrication des thermomètres et des baromètres de préférence à tous les autres liquides, parce qu'il est très dilatable et qu'il se refroidit et s'échauffe très rapidement. Mais comme il gèle à — 40°, on le remplace par de l'esprit de vin pour les températures très basses. Il sert aussi parfois à l'exploitation des minerais d'or et d'argent ; après que le mercure s'est allié à ces minerais en séparant le métal des matières terreuses qui le souillent, on chauffe l'amalgame, et l'or ou l'argent sont ainsi débarrassés du mercure qui est réduit en vapeurs. Il entre dans la composition d'un assez grand nombre de médicaments, entre autres du *sublimé corrosif*, qui est un antiseptique très vénéneux. Le cinabre, réduit en poussière très fine, donne le *vermillon*, couleur employée en peinture.

APPLICATIONS.

- I. *Compte rendu écrit.*
- II. *Vocabulaire.*
- III. *Dictée de l'un des alinéas ci-dessus.*
- IV. *Arithmétique.* Problèmes sur la densité. (Voir plus loin.)
- V. *Géographie.* Brève description des pays où se trouve le mercure.

VOCABULAIRE.

Ces mots, écrits au tableau noir par le maître au fur et à mesure qu'on les a rencontrés dans la leçon orale dont ils sont au fond le résumé, seront soigneusement copiés et appris par les élèves.

Mercure (homonymes : mercure, la planète ; Mercure, en myth. le dieu du commerce et des voleurs). — Vif-argent, densité, volatil, sulfure, mineraï, cinabre, Almaden, Idria, Carinthie, condenser, alliage, amalgame, convexe, tain, dilatable (dilater, dilatant, dilatation, dilatabilité), médicaments, sublimé corrosif, antiseptique, vermillon.

ARITHMÉTIQUE.

Calcul oral.

1^o Combien pèse 1 dm³ de mercure ? Si 1 dm³ pèse 13,596 kg., combien pèsent 10 dm³, 5 dm³, etc.? Réponses : 135,96 kg., 67,98 kg.

2^o Combien pèse 1 m³ de mercure ? Réponse : 13 596 kg. ou 13,596 tonnes.

3^o Une certaine quantité de mercure pèse 54,384 kg. Que pèserait un égal volume d'eau ? Réponse : 4 kg.

Calcul écrit.

1^o Quel est le poids total du mercure contenu dans deux vases ayant comme capacité l'un 2,54 dm³, et l'autre 3274 cm³? Réponse : 79,047144 kg.

2^o Un récipient en verre pèse 100 gr. ; rempli de mercure, il pèse 1,3 kg. Combien pèsera-t-il lorsqu'il sera rempli d'eau? Réponse : 188 grammes.

3^o Quelle est la quantité et le poids du mercure contenu dans un tube en verre haut de 20 cm. et ayant 5 cm. de diamètre ? Réponses : 0,02 dm³, 272 kg.

ADRI.

QUESTION PÉDAGOGIQUE

Comment se fait, dans votre classe, l'étude des mots et l'enrichissement du vocabulaire ?

Spécifiez à quel degré appartiennent vos élèves.

A cette question, proposée dans notre numéro 47, page 715, nous avons reçu les réponses suivantes, que nous publions *in-extenso*, attendu qu'elles révèlent des opinions et des procédés fort divers. Nous sommes heureux que cette innovation rencontre un écho sympathique auprès de plusieurs collaborateurs, mais nous regrettons qu'aucun Vaudois n'ait répondu à notre consultation.

Le prochain numéro contiendra nos conclusions sur ce sujet.

Ecole d'Hermance (Genève) : trois années inférieures ; enfants de 7 à 12 ans ; filles et garçons.

I^{re} ANNÉE (7 à 8 ans.)

Parallèlement à la lecture (et si possible à l'écriture) *étude des mots selon la méthode phonétique* (livre de lecture de M^{me} Suzanne Dompartin, inspectrice, Genève).

1. Consonnes (r, m, v, t, d, ch, n, l, b, j, p, s, f, z, g, c, ill) suivies d'une voyelle.
2. Sons : ou, en, oi, on, in, un, an, etc.
3. Equivalents des consonnes (c = k, ch, q, qu ; g devant i, e, é, è, ê, = j) etc.
4. Equivalents des voyelles : e, es, et, ai, ei, aid, en, hai, ey, ... etc.
5. Equivalents des diphongues : ou, ous, out, oup, hou, oud, ousc, ... etc.

III^e ET III^e ANNÉES

Tous les sons ayant été étudiés dans l'année précédente, étude des mots dans un vocabulaire où ils sont inscrits par chapitres se rapportant à un seul et même objet : corps humain ; végétaux ; animaux ; etc. (vocabulaire enrichissant les connaissances de l'enfant par un apport de mots nouveaux sur un sujet spécial, donc lui fournissant un grand nombre de termes, d'idées même, pour la « composition »).

ENRICHISSEMENT DU VOCABULAIRE TANT AU POINT DE VUE DE L'ORTHOGRAPHE QU'A CELUI DE LA CONNAISSANCE DE MOTS NOUVEAUX

Exercices et remarques pour les trois années inférieures (bonnes aussi, il va de soi, pour les années supérieures).

1. A la suite des dictées et se rapportant aux mots qui s'y trouvent, exercices : familles de mots, dérivés, préfixes, suffixes, homonymes, etc.
2. Remarques sur les mots présentant des analogies de sons et des différences d'orthographe (différents sons : in, an, on, etc.).
3. Toujours, et pour qu'ils en trouvent l'orthographe, faire chercher aux élèves la famille du mot ou ses dérivés (exercice très important dont nous avons reconnu les excellents résultats). Ex. : *sapin, sapinière* ; *pain, panure* ; *rang, rangée* ; *toit, toiture* ; *point, pointe* ; *poing, poignée* ; *essaim, essaïmer* ; *chant, chanter* ; *champ, champêtre* ; *fusil, fusiller* ; *parfum, parfumeur* ; etc., etc.
4. Remarques « familières » et « en passant » : gros se termine par *s*, puisqu'on dit *grosse* ; *blanc*, par *c*, puisqu'on dit *blanche* ; etc., citer quelques cas contraires : *abri, abriter*, — *l* et *t* se doublent devant un *e* muet — devant *b* et *p*, on emploie la consonne *m* (exception : *bonbon*) — *g* placé devant les voyelles *a* et *o* est suivi de *e* : *il mangeait du pigeon*, etc., etc.
5. Faire chercher aux élèves une série de mots ayant le même son et la même orthographe — une série ayant le même son et une orthographe différente ; des mots présentant des « bizarreries » de sons : *paon, persil, opération*, etc. — Des mots différents d'orthographe et de sons, se rapportant au même objet, etc.
6. Habituer les enfants à une bonne prononciation, donc bien prononcer soi-même, surveiller sa diction.
7. En pensant qu'il faut faire travailler la mémoire, la développer — ce que l'on oublie trop de nos jours — faire étudier les mots du vocabulaire (5 à 10 chaque jour) par cœur, pour obliger l'élève à apprendre sérieusement une leçon, base de l'enseignement orthographique.
8. Lire beaucoup : définir, dans la lecture, chaque mot nouveau ; montrer ses analogies ou ses différences avec les mots déjà étudiés ou d'autres mots ; en faire l'objet des exercices précédemment indiqués.

M. MÉTRAL.

Comment se fait dans votre classe l'enrichissement du vocabulaire ?

1. PAR TOUTES LES LEÇONS. — J'ai les élèves du degré supérieur et considère que toutes les leçons concourent à l'augmentation du vocabulaire. En effet, toutes les branches fournissent matière à enseignement soit expositif, soit catéchétique, et donnent des sujets d'entretien où l'élève peut jouer un rôle. L'essentiel est de refuser toute réponse qui se fait par un *oui* ou par un *non* sec et d'exiger toujours une réponse par phrase complète (sujet, verbe et complément). Il faut obliger

l'élève à composer sa phrase et au besoin lui venir en aide par l'apport d'un mot nouveau.

2. PAR LES LEÇONS DE LECTURE. — Chaque semaine je donne au moins une leçon de lecture. Après avoir exposé le sens du morceau et l'équivalent des tournures relevées ou obscures, j'explique les principaux mots nouveaux du texte, j'en fais écrire la signification à chaque élève; si le mot s'y prête, nous trouvons ensemble — un élève étant à la planche noire — les synonymes, homonymes, contraires. Je fais faire l'emploi du mot nouveau dans une phrase par le concours de toute la classe: les mains se lèvent, chaque élève apporte des matériaux, je redresse les incorrections, cela procure l'émulation et en même temps les jeunes cerveaux se meublent. Puis, comme devoir écrit du lendemain, les élèves doivent m'apporter des phrases sur chacun des huit ou dix mots nouveaux appris.

3. PAR LA DICTÉE. — Chaque semaine je fais une dictée à toute la classe, autant pour contrôler l'avancement de l'orthographe que pour enrichir le vocabulaire. Après avoir lu la dictée, j'écris à la planche noire les mots difficiles, en donne l'explication que je fais répéter à plusieurs élèves; puis ceux-ci copient ces mots sur l'ardoise et les étudient. Ensuite se fait la dictée. Après la correction faite en commun, je donne comme devoir la composition d'une ou deux phrases sur chaque mot nouveau appris; ou bien si le morceau s'y prête, les élèves font une permutation de personne.

4. PAR L'ÉTUDE DU LEXIQUE. — Je donne à mes élèves chaque soir un devoir écrit à faire à domicile, surtout pendant l'hiver. Ce devoir est habituellement un exercice grammatical, d'invention ou d'application. Lorsqu'il doit se faire sur le texte d'un manuel que l'élève a en main (Larive et Fleury, Grammaire Gobat, Trésor de l'Ecolier), j'exige que l'élève sache la signification des mots marqués d'un astérisque, mots qu'il peut chercher au lexique terminant l'ouvrage. Lors de la correction générale, l'élève pris en faute doit copier la définition non apprise un certain nombre de fois ou bâtir un certain nombre de phrases sur ce mot.

A. POUPOU.

Enseignement du Vocabulaire en 2^{me} classe (1^{re} année du degré supérieur) du Collège du Ponts, — Emploi du recueil de Pautex.

Deux demi-heure par semaine.

1. Revision par épellation ou par écriture sans dictée de la leçon précédente.
2. Etude d'une série (une quarantaine) de mots dans le chapitre choisi, et cela au point de vue de la signification et de l'orthographe: exposé peu étendu de toutes les indications utiles.
3. Copie à domicile de ces mots dans un cahier spécial, pour le lendemain.
4. Correction de cette copie.
5. Répétition de ces mots pour la prochaine leçon spéciale et revision comme il est dit ci-dessus. A la fin d'un chapitre, répétition générale de celui-ci.

Comme *application* spéciale: rédaction par l'élève d'un certain nombre de phrases contenant les mots étudiés. — Travail revu par le maître.

U. PERRENOUD.

L'enfant arrive de la famille à l'école avec un vocabulaire très restreint et c'est l'instituteur qui enrichira son esprit de nouveaux mots, de nouvelles expressions, représentatifs de nouvelles idées. Dès le degré inférieur, et tous les jours, jusqu'à la sortie de l'école, les mots doivent être acquis par la pensée et c'est une hérésie de prétendre que, lorsque l'enfant aura appris à épeler dans le petit ou le grand Pautez quelques centaines de mots, il aura considérablement augmenté la somme de ses connaissances et de ses idées. On n'étudiera pas des mots pour la simple acquisition de nouveaux vocables que l'élève ne saurait appliquer dans des phrases pour ses travaux écrits.

De même, on n'apprendra pas des phrases sans que les composants de la phrase, c'est-à-dire les mots, aient été, au préalable, étudiés et compris. — Il existe, paraît-il, encore ce phénomène : des instituteurs et des institutrices qui font apprendre à leurs élèves une demi-page ou une page entière de prose ou de poésie sans que la récitation ait été précédée d'aucune explication préalable. C'est le pédagogue que le P. Girard flétrit en ces termes dans son volume : *De l'enseignement de la langue maternelle* : « On dirait qu'il n'a devant lui que des machines à paroles, des machines à écriture et des machines à réciter qu'il est chargé de monter, comme Vaucanson montait ses automates. En vérité, un instituteur des générations naissantes ne saurait avilir davantage ni dégrader ses fonctions plus complètement ».

Cet automate me rappelle cette classe où l'inspecteur se présente un jour et questionne les élèves sur certains chapitres d'histoire nationale qui avaient été traités (ou plutôt maltraités) au cours des dernières semaines. Il a beau poser question sur question, il n'obtient aucune réponse ; enfin, sans se laisser décourager par cet insuccès, l'inspecteur, né malin, s'adressant à une fillette : « Ne connaît tu pas l'histoire commençant par ces mots ? » (Et il cita la première phrase.) Aussitôt, le mécanisme ayant été déclenché, tout le chapitre fut moulu sans qu'il y manquât une syllabe. Et l'instituteur rayonnait !!!

Mais je reviens à mes récitations. Il est évident que si nous faisons apprendre à nos élèves des mots dont ils ne connaissent pas la signification, il serait préférable de nous coucher. Nous ferons des enfants dont nous avons à faire l'éducation des perroquets bavards qui parlent pour ne rien dire, qui parlent sans savoir ce qu'ils disent. Est-ce afin d'éviter cet écueil que J.-J. Rousseau recommandait de resserrer le plus possible le vocabulaire de l'enfant ? « Je crois, disait-il dans son *Emile*, qu'une des raisons pourquoi les paysans ont généralement l'esprit plus juste que les gens de la ville est que leur dictionnaire est moins étendu. Ils ont peu d'idées, mais ils les comparent très bien ».

Ne craignons pas de perdre notre temps à des explications, avec le concours actif des écoliers ; ce sera tout bénéfice. Quand ils connaîtront les mots et leur signification précise, les écoliers sauront les appliquer dans leurs travaux et ils leur resteront pour la vie.

A chaque fois que nous trouverons de nouveaux mots, et dans quelque leçon que ce soit, ne manquons pas de les faire remarquer aux élèves en en expliquant le sens et l'emploi dans la phrase. Mais cela ne suffira peut-être pas pour que le souvenir en reste bien précis dans l'esprit de l'enfant. C'est afin d'en donner une image plus distincte et de l'incruster, pour ainsi dire, dans la mémoire de l'élève que nous les écrirons d'abord au tableau noir ; puis nous les ferons épeler, nous les ferons écrire et nous les ferons enfin (ce sera le couronnement) employer dans des exercices d'application, je voudrais dire d'invention, qui pourront en même temps servir de composition. Et si tous ces vocables étaient consignés dans un carnet ou un cahier spécial, au fur et à mesure de leur apparition, ainsi qu'en exprimait l'idée, l'autre jour, un jeune élève de 9 ans ! Ce serait certes le vrai moyen de grouper toutes les nouveautés et de ne pas les perdre de vue, puisqu'il suffirait de quelques instants pour les rappeler toutes au souvenir.

On sait combien les enfants aiment les histoires, et les pédagogues qui enseignent au degré supérieur ne doivent pas oublier que leurs élèves sont aussi encore des enfants et écoutent avec grand intérêt, de temps en temps, la lecture d'une page se rapportant peut être à un sujet traité dans une leçon quelconque. Un chapitre d'un bon auteur renfermera naturellement un certain nombre de termes inconnus de l'enfant, dont il faudra nécessairement faire ressortir la signification, si l'on tient à ce que le profit de la lecture ne soit pas totalement perdu. Les explications du maître m'apparaissent comme les images d'un livre illustré.

Après ces considérations générales, dont les principes doivent animer le maître

dans toutes ses leçons, passons aux conditions spéciales du degré supérieur de l'école primaire, où nous avons à faire l'instruction et surtout l'éducation de jeunes gens et de jeunes filles qui vont être lancés dans la vie. C'est, je pense, l'enseignement de la langue maternelle qui offre le plus d'occasions pour l'acquisition de nouveaux mots. La leçon de composition étant la suite naturelle des leçons de choses, on ouvrira de nouveaux domaines à l'intelligence des écoliers et une foule de vocables inconnus viendront enrichir le modeste bagage linguistique de nos élèves. De même pour les dictées, dans le choix desquelles nous ne saurions être trop consciencieux. Compositions sur des sujets variés, en laissant aux élèves une grande latitude pour le choix des idées aussi bien que pour celui des phrases et des expressions ; dictées faciles ayant une portée sociale bien caractérisée, je veux dire conçues pour les idées plus que pour les mots ; leçons de grammaire bien comprises, données, naturellement, suivant la méthode socratique, avec exercices d'application qui permettent à l'élève de montrer qu'il a réellement compris ce qu'il a appris ; nombreux exercices, oraux et écrits, sur la formation des mots, composition, dérivation, étymologie, quand c'est possible, différents sens des mots (sens propre et sens figuré), homonymes, synonymes, paronymes, préfixes et suffixes, familles de mots, etc., etc. ; tous les exercices écrits suivis de la correction *par l'élève lui-même* des fautes commises ; toutes ces leçons préparées consciencieusement par un maître intelligent et données suivant les vrais principes pédagogiques, porteront des fruits nombreux et excellents pour le développement de la langue et du style de l'enfant.

Puis, d'autres leçons offriront une riche mine pour l'acquisition de vocables nouveaux et des idées correspondantes. En premier lieu, je citerai l'histoire et la géographie, qui sont des branches maîtresses, si elles sont enseignées par un maître possédant les qualités nécessaires de cœur et d'esprit et feront de l'enfant un être qui a déjà des vues générales sur les actions des nations comme des individus, qui possède, avec les mots y relatifs, des notions nombreuses sur l'activité de l'homme de tous les pays.

Enfin, une foule de termes techniques seront recueillis et emmagasinés au cours des leçons spéciales de calcul, de comptabilité, de dessin, d'histoire naturelle.

Mais, pour que l'élève acquière de nouveaux vocables, il ne suffit pas de les avoir vus ou écrits une fois pour en connaître la physionomie matérielle et les diverses nuances de signification. Il en faut une application constante, après explication détaillée et compréhensible, bien précise, dans la conversation ou dans les devoirs écrits. L'élève, comme dit Defodon, y prendra des habitudes de vigueur d'expression, qui ne seront autres, après tout, que des vues plus justes et plus vives sur les différences des choses, et il est difficile que ces aspirations à la clarté et à la droiture, une fois venues sur un point, ne se reportent pas plus ou moins sur un autre.

Il est entendu que nous devons être et rester modestes. Mais nous pensons que la parole du maître est un facteur de première importance pour l'acquisition, par l'élève, de mots nouveaux, d'expressions, de tournures de phrases inconnues. L'enfant, comme le singe, est imitateur, et il se fait un honneur de répéter, par la parole ou par la plume, ce qu'il a vu ou entendu faire par son maître. Si celui-ci se fait un devoir de toujours soigner le fond et la forme de son enseignement, de toutes ses explications, les élèves ne manqueront pas d'en profiter dans une forte mesure.

Est-ce ici le lieu de placer un mot en faveur des écoliers faibles d'intelligence ? Evidemment, nous n'en ferons jamais des phénix ; mais nous ne devons pas oublier qu'ils ont besoin de notre constante sollicitude et que nous pouvons, pour peu que nous le voulions bien, dans de plus modestes proportions, sans doute, que pour les élèves mieux doués, enrichir aussi leur vocabulaire, leur intelligence et leur cœur, c'est-à-dire former d'eux aussi des membres utiles à la société.

Th. Möckli.

LANGUE MATERNELLE

III. Syllabes et synthèse.

Certaines *méthodes* de lecture habituent l'enfant dès le début, à assembler les *lettres* qu'il a apprises pour en former des *syllabes*, puis des *mots*. C'est le procédé ancien du *b a ba*.

D'autres, et ce sont les plus appréciées aujourd'hui, lui présentent d'abord le *mot*, d'où il sortira lui-même la *syllabe* et la *lettre*. Puis immédiatement après ce travail de décomposition, on lui impose celui de reconstruction, de *synthèse*, pour employer le terme généralement adopté. En sorte que la méthode analytico-synthétique, après avoir commencé normalement, reprend tôt après le procédé du *b a ba*.

Cela provient de ce que l'on considère encore fréquemment la *lettre* comme élément phonétique du mot au lieu de la *syllabe*.

Maintenant, l'enfant doit-il *reconstruire*, au sens strict, au moyen des éléments qu'il a acquis pour l'analyse ? Ne doit-on pas plutôt l'inviter à chercher, et à *retrouver* dans les vocables qu'il connaît, les sons parlés, puis les sons écrits ou syllabes qu'il vient de découvrir ? La *comparaison* après l'analyse ; puis la *déduction* après avoir constaté l'*identité* de son.

Ainsi, après avoir lu et écrit le mot *papa*, les enfants seront appelés à chercher des mots qui renferment la syllabe *pa*, et aussitôt après, on leur fera constater, par l'écriture ou au moyen des caractères mobiles, que dans tous ces mots la syllabe *pa* est identique. Ils en déduiront pratiquement qu'ils devront écrire *pa* chaque fois qu'ils reconnaîtront le son *pa* dans un mot nouveau.

En organisant ce petit *jeu* de recherche toutes les fois qu'on rencontre de nouvelles syllabes, on préparera beaucoup mieux l'enfant à la lecture, — et à l'orthographe, — qu'en lui faisant composer des syllabes abstraites avec des lettres. Car il faut se souvenir que si l'enfant arrive difficilement à une bonne lecture, cela provient essentiellement de ce qu'il se heurte à chaque instant à des mots qu'il n'a jamais entendus, ni prononcés, et à des difficultés auxquelles on l'a mal préparé. On pourrait donner comme règle absolue que jusqu'à neuf ou dix ans, plus tard encore dans certains cas, l'enfant ne devrait jamais être appelé à lire un mot qu'il n'aurait pas déjà prononcé plusieurs fois.

(A suivre.)

P. HENCHOZ.

GÉOMÉTRIE

La circonférence.

I. CALCUL ORAL

$$\pi = 3,14.$$

1. Une table ronde a 2 m. de diamètre. Quelle est sa circonférence ?

Rép. : 6,28 m.

2. Une roue a un rayon de 0,25 m. Quelle est sa circonférence ?

Rép. : 1,57 m.

3. La circonference d'un bassin est de 12,56 m. Quel est son diamètre ?
Rép. : 4 m.
4. Quel est le diamètre d'une roue de moulin ayant 15,7 m. de tour ?
Rép. : 5 m.
5. Une bille de bois a 0,628 m. de circonference. Quel est son rayon ?
Rép. : 0,1 m.

II. CALCUL ÉCRIT

1. Une pelouse a 3,75 m. de diamètre. Quelle est sa circonference ?
Rép. : 11,775 m.
2. Que coûterait, à f. 3,20 le m., la clôture nécessaire pour entourer un étang ayant 6,25 m. de diamètre ?
Rép. : f. 62,80.
3. Quel est le rayon d'un chêne ayant 4,71 m. de circonference ?
Rép. : 0,75 m.
4. La roue d'une voiture a 0,8 m. de rayon. Quel chemin cette voiture pourrait-elle parcourir en quart d'heure, sachant qu'elle fait $62 \frac{1}{2}$ tours par minute ?
Rép. : 23 550 m.
5. Une voiture dont la roue fait 50 tours par minute a parcouru 56 520 m. en 6 heures. Quelle est la longueur du rayon de la roue ?
Rép. : 0,50 m.

Surface du cercle.

I. CALCUL ORAL

$$\pi = 3,14.$$

1. Quelle est la surface d'un cercle de 3 m. de rayon ? Rép. : 28,26 m^2 .
2. Un cercle a 3,14 m. de circonference. Quelle est sa surface ?
Rép. : 0,785 m^2 .
3. Un dessus de table ronde a 2 m. de diamètre. Quelle est sa valeur à f. 12 le m^2 ?
Rép. : f. 37,68.
4. Que coûtera, à f. 0,20 le m^2 , le nettoyage du plafond d'une chambre circulaire ayant 10 m. de diamètre ?
Rép. : f. 15,70.
5. Pour carreler une pièce circulaire de 2 m. de rayon, il a fallu $12 \frac{1}{2}$ planelles par m^2 . Combien en tout ?
Rép. : 157.

II. CALCUL ÉCRIT

1. La pièce de 5 f. a 37 mm. de diamètre. Quelle est sa surface en mm^2 ?
Rép. : 1074,665 mm^2 .
2. Une chambre circulaire a 4,5 de rayon. Que coûtera, à f. 3,20 le m^2 , le plancher de cette chambre ?
Rép. : f. 203,472.
3. On veut pavé une cour circulaire de 25,6 m. de diamètre. Quelle sera la dépense si le m^2 revient à f. 3,75 ?
Rép. : f. 1929,216.
4. Une pelouse circulaire, de 47,1 m. de circonference, a produit, par are, 64 kg. de foin. Que vaut la récolte à f. 5,50 le q. ?
Rép. : f. 6,22.
5. On a payé f. 3,14 pour une plaque de tôle ayant 1 m. de diamètre. Quel est le prix du m^2 ?
Rép. : f. 4.

F. MEYER.

Solutions de problèmes.

Aux réponses publiées ou annoncées dans *L'Éducateur*, pages 731 et 732, nous devons ajouter la solution juste, mais qui nous est parvenue un peu tard, de M. Em. Perret, instituteur aux Hauts-Geneveys.

V A U D

Annuaire de l'Instruction publique

Le Département de l'Instruction publique avise les membres du corps enseignant que l'Annuaire sera adressé gratuitement à tous les régents, régentes et maîtresses spéciales pourvus du brevet.

AVIS IMPORTANT

Les nouveaux abonnés pour 1902 recevront l'EDUCATEUR gratuitement jusqu'à la fin de l'année.

Prière à nos amis de faire une active propagande autour d'eux, afin que l'EDUCATEUR devienne de plus en plus l'organe du corps enseignant de toute la Suisse romande.

AGENDA DES ÉCOLES

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le supplément contenu dans le numéro 46 et le bulletin de commande qui l'accompagne.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Instruction civique. — Le tableau pour la récapitulation de l'instruction civique, publié dans le numéro 31-32 de l'Éducateur et annoncé dans le numéro 44 page 672, est en vente à la gérance du journal. — On peut en demander au prix de f. 0,40 la douzaine ou f. 2,50 le cent. Sitôt après réception du prix, (mandat postal ou timbres poste,) l'expédition aura lieu.

BERSET-MULLER-STIFTUNG

AUF DEM

MELCHENBUHL bei BERN

Für das auf nächsten Frühling zu eröffnende Lehrerasyl dieser Stiftung wird anmit die Stelle des **Verwalters oder der Verwalterin** ausgeschrieben. Erfordernisse: Erfahrung in der Führung eines grössern Hauswesens, Kenntnis der Buchhaltung & des Rechnungswesens; Kentniss beider Sprachen; Leistung einer Bürgschaft für eine noch näher zu bestimmende Summe. Besoldung: Fr. 2000 im Minimum, nebst freier Station für sich & die Familie. Sich anzumelden bis 1 Januar 1902 beim Unterzeichneten.

Die Reglemente welche über die mit der Stelle verbundenen Aufgabe nähere Auskunft geben, können bei der Kanzlei des eidgen. Departements des Innern bezogen werden.

Bern, den 18 November 1901.

DER PRAESIDENT DES VERWALTUNGSRATES :
ELIE DUCOMMUN

A NOS LECTEURS. — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur ban d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'étude

Nouvelles éditions revues et augmentées.

Calcul écrit

1 ^{re} série, Livre de l'élève.	—.70	1 ^{re} série.	—.
2 ^e " " " " "	—.90	2 ^e " " " " "	—.
3 ^e " " " " "	1.20	3 ^e " " " " "	—.

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).

1^{re} série, 1.— ; 2^e série, 1.40 ; 3^e série, 1.80.

La première série, livre de l'élève pour enfants de 7 à 9 ans, a été complètement remaniée. (décomposition de nombres et calcul intuitif.)

A. Corbaz

Exercices et problèmes de géométrie et de toise

Problèmes constructifs : 170 figures,

Prix 4.5

Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE

Maitre d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand	—.75
Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	1.50
" " " " " 2 ^e " " " " "	2.75
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung.	3.—

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

CH. EGGIMANN & C^{ie}, Editeurs, GENEVE.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHATEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.



Les machines à coudre
SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 950 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

Paiements par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

Machines confiées à l'essais.



COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE SINGER

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

EXPOSITION CANTONALE DE VEVEY 1901
2 Médailles d'Or avec félicitations du Jury.

Fætisch Frères

MAGASIN DE MUSIQUE GÉNÉRAL

Maison de confiance, fondée en 1804.

Rue de Bourg, 35, LAUSANNE

PIANOS ET HARMONIUMS

Magnifique choix à des prix très modérés.

Magnifique choix à des prix très modérés.



NOËL



GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS

pour Chœurs d'hommes

pour Chœurs mixtes

pour Chœurs d'enfants

pour Chœurs de femmes

Important pour MM. les directeurs de Sociétés musicales

Vient de paraître — H. KLING.

THÉORIE ÉLÉMENTAIRE ET PRATIQUE DE L'ART DU CHEF D'ORCHESTRE, DU DIRECTEUR DE MUSIQUE D'HARMONIE, DE FANFARES ET DE SOCIÉTÉS CHORALES

Prix net, 1 fr.

Sera livré au **prix exceptionnel** de 80 cent. jusqu'au **31 décembre 1901**
seulement. L'ouvrage n'est pas envoyé en examen.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^e ANNÉE — N° 51-52.

LAUSANNE — 21 décembre 1901.

L'EDUCATEUR

(· EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraisant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BENOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noirague.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & C°
Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Fromaigeat**, L., inst., Saignelégier.
Mercerat, E., inst. Sonvillier.
Duvoisin, H., direct.. Delémont.
Schaller, G., direct.. Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur. Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Biennie.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

MM. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

MM. **Michaud**, Alp., inst., Bagnes.
Blanchut, F., inst., Collonges.

Vaud.

MM. **Cloux**, F., Essertines
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Failletaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Lausanne.
Magnin, J., Préverenges

Suisse allemande.

MM. **Fritschi**, Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein*, Zurich

Tessin : **M. Nizzola**.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.
Decoppet, C., Conseiller d'Etat, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

“ LA SUISSE ”

Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sans augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil ». Sécurité générale.

Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à son décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge la faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combinées l'une avec l'autre : conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a le grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

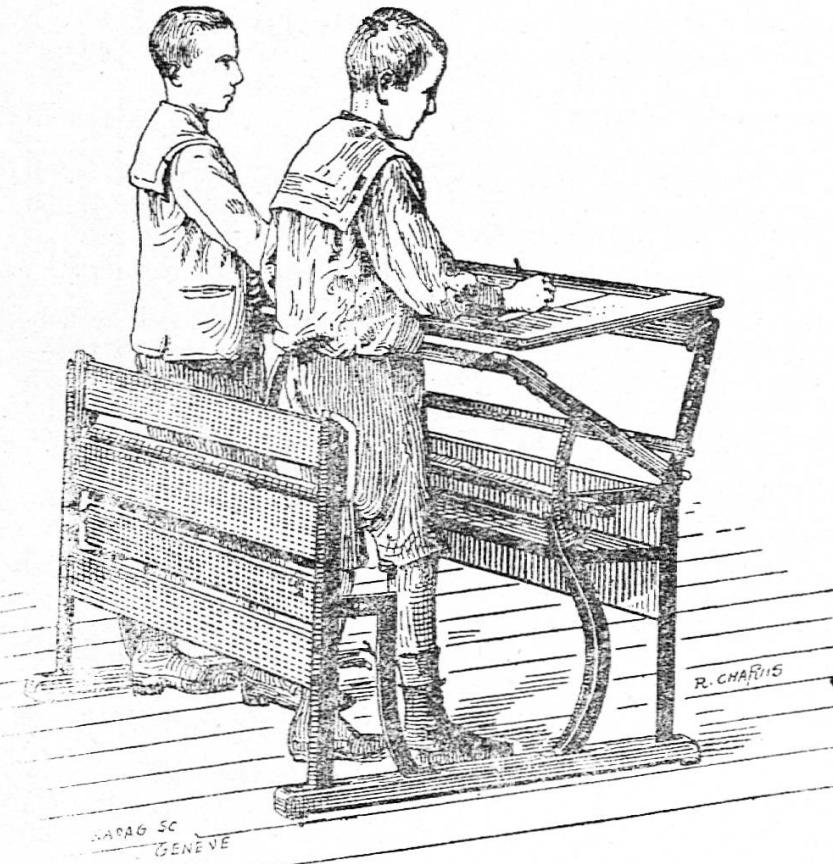
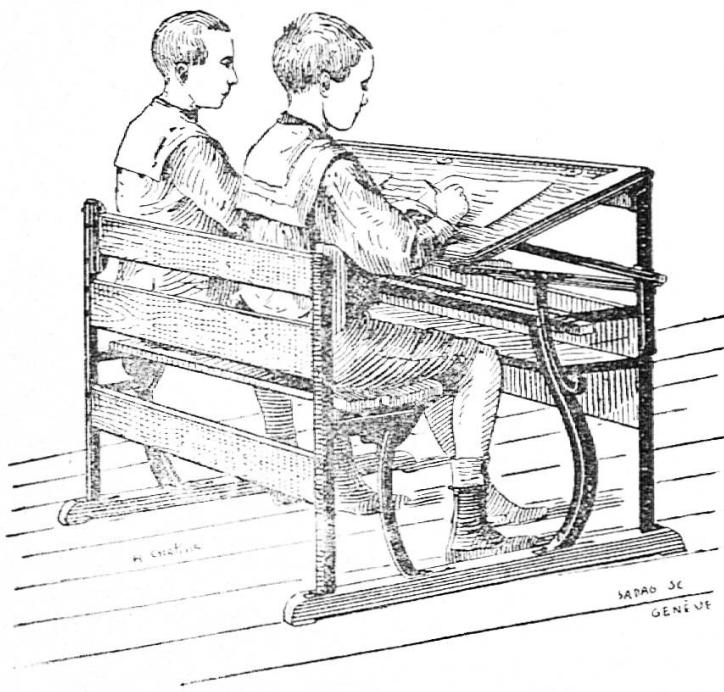
PUPITRES HYGIENIQUES

L. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Patent + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Le pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :
1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver l'attitude physiologique n'entrant aucun déviation du tronc des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvenients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire réactue ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel
DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité.
S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. EXP. UNIVERSELLE, PARIS. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Méthode analytico-synthétique de lecture et d'écriture , par un ami de l'enfance. 36 tableaux d'épellation, en feuilles,	5 fr. —
Les mêmes, collés sur 18 cartons,	10 fr. —
ALLEMAND, F., Leçons de choses et narrations pour l'enseignement intuitif et la composition dans les classes élémentaires,	2 fr. —
GOBAT et ALLEMAND. Livre de lecture destiné aux écoles primaires, degré intermédiaire	1 fr. 25
Premier livre de récitation. Poésie et prose. Recueil destiné aux enfants de 6 à 9 ans, cart.,	0 fr. 50
Deuxième livre de récitation pour enfants de 9 à 12 ans, cart.,	0 fr. 65
GARRIGUES et BONTET DE MONVEL. Simples lectures sur les sciences, les arts et l'industrie à l'usage des écoles primaires, cart.,	1 fr. 80
VINET. Chrestomathie française , ou choix de morceaux des meilleurs écrivains français, revue et augmentée par E. Rambert et en dernier lieu par M. Paul Seippel. Tome I, cartonné,	3 fr. 50
» II, »	5 fr. —
» III, »	6 fr. —
SENSINE, H., Chrestomathie française au XIX^e siècle.	
Prosateurs, broché,	5 fr. —, relié, 6 fr. —
Poètes,	» 5 fr. —, » 6 fr. —
QUAYZIN, H. Dictées romandes , cart.,	1 fr. 75
LARIVE et FLEURY. Dictées. Année préparatoire, Elève, 0 fr. 75, Maître, 1 fr. 50	
» Première année,	» 0 fr. 90, » 1 fr. 50
» Deuxième année,	» 0 fr. 75, » 1 fr. 50
SENSINE. L'emploi des temps en français , cart.,	2 fr. —
DAVID. Guide pour l'enseignement de l'histoire universelle, cart.,	1 fr. 50
DUPERREX. Cours élémentaire d'histoire générale à l'usage des collèges et des écoles industrielles. Histoire ancienne, cart.,	2 fr. —
» du moyen-âge, »	1 fr. 75
» moderne, »	2 fr. 50
SCHÜTZ. Leçons et récits d'histoire suisse , 100 illustrations et 8 cartes, cart.,	2 fr. —
ROSIER, W. Manuel-Atlas destiné au degré moyen des écoles primaires. Suisse et premières notions sur les cinq parties du monde, cart.,	2 fr. —
— Le même avec un chapitre spécial concernant le canton de Vaud, cart.,	2 fr. 25
— Manuel-atlas destiné au degré supérieur des écoles primaires, cart.,	3 fr. —
BERT, Paul. La première année d'enseignement scientifique ,	
cart.,	0 fr. 90
» La deuxième	» » » » 1 fr. 50
BLANC, Henri. L'Homme. Notions d'anatomie et de physiologie avec de nombreuses figures, cart.,	2 fr. 75
JACCARD, Paul. Cours élémentaire d'histoire naturelle. Botanique avec de nombreuses figures, cart.,	2 fr. 75
OETTLI, J. Principes de chimie générale ,	3 fr. 50
CORBAS. Exercices et problèmes d'arithmétique.	
Première série, calcul écrit, 0 fr. 70, oral, 0 fr. 60	
Deuxième série, » 0 fr. 90, » 0 fr. 80	
Troisième série, » 1 fr. 20, » 0 fr. 90	
FROSSARD et CORTHÉSY. Cours de géométrie pratique à l'usage des écoles primaires, cart.,	0 fr. 60
LEYSENNE. L'année préparatoire d'arithmétique , cart.,	0 fr. 60
» La première année	» 0 fr. 80
» La deuxième	» 1 fr. 70
» La troisième	» 1 fr. 75
HAEUSELMANN. Manuel de poche de l'instituteur pour l'enseignement du dessin. 100 motifs à dessiner au tableau noir,	4 fr. —